



LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 28/03/2023

Liste des délibérations affichée le 06/04/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

Marine BOISSIER a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Oihiba DRIDI a donné procuration à Eliane CHAPON

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Levana MBOUNI

**ABSENT**

Anissa HIDRI

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

**Rapporteur:** Monsieur MOROGE

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR, 31 sans participation,

**PREND ACTE** des actes de gestion.

2 - Vote du compte de gestion

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 3 abstentions ,

**DECLARE** que le Compte de Gestion pour le budget principal – exercice 2022, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observations de sa part ;

**DECLARE** que le Compte de Gestion pour le budget annexe – exercice 2022, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observations de sa part.

3 - Approbation des Comptes Administratifs 2022 – Budget principal et budget annexe

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 27 voix POUR, 1 contre,

3 abstentions ,

1 sans participation,

**Le Maire sort de la salle au moment du vote.**

**CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent, pour le budget principal comme pour le budget annexe.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser pour le budget principal.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que définis ci-dessus pour le budget principal comme pour le budget annexe.

#### 4 - Affectation du résultat 2022 – Budget principal et budget annexe

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 3 abstentions ,

**DECIDE** d'affecter, pour le budget principal, une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 à la section d'investissement de l'exercice 2023 à hauteur de 600 000 €.

Le solde du résultat 2022, soit 1 006 413,76 €, sera reporté dans la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

**DECIDE**, d'affecter, pour le budget annexe culture, une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 à la section d'investissement de l'exercice 2023 à hauteur de 6 000 €.

Le solde du résultat 2022, soit 89 757,36 €, sera reporté dans la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

#### 5 - Vote des taux d'imposition 2023

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, **ADOpte** pour l'année 2023, les taux suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires  
**15,79%**
- Taxe foncière (bâti)  
**27,51%**  
(taux communal = 16,48% + taux départemental de référence = 11,03%)
- Taxe foncière (non bâti)  
**48,48%**

#### 6 - Vote du budget 2023 - Budgets principal et annexe

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 3 contre,

**APPROUVE** les budgets primitifs pour le budget principal et pour le budget annexe – exercice 2023 - tels qu'annexés au présent rapport.

#### 7 - Attribution des subventions

**Rapporteur:** Monsieur DUCHAMP

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 21 voix POUR, 1 contre,

1 abstention ,

9 sans participation,

**DECIDE** d'accorder les subventions inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2023 détaillées dans la liste ci jointe.

8 - Programmation 2023 des crédits Politique de la Ville - Subventions des partenaires financiers pour les actions portées par la Commune – Participations communales aux actions des différents opérateurs

**Rapporteur:** Monsieur PAYS

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **VALIDE** la programmation des crédits spécifiques de la politique de la Ville 2023 et les participations communales sollicitées par les opérateurs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le versement des subventions de l'Etat, de la Métropole de Lyon et de tout autre partenaire financier pour chacune des actions portées par la Commune,

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

9 - Clôture de l'AP/CP Construction d'un nouveau groupe scolaire

**Rapporteur:** Monsieur MBOUNI

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 4 abstentions ,

**DECIDE** de prendre acte des consommations effectives au 31 décembre 2022, telles que résumées dans le tableau ci-dessous

Libellé programme	Construction Groupe scolaire
Date de création et de la dernière révision	14/12/2021 05/04/2022
Montant de l'AP votée y compris les ajustements (TTC)	10 500 000,00
Montant des dépenses 2022 dans la limite des crédits de paiement	206 089,45

**DECIDE** de clôturer l'AP/CP Construction d'un nouveau groupe scolaire.

10 - Clôture de l'AP/CP Construction d'une ferme urbaine

**Rapporteur:** Monsieur MBOUNI

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, 3 abstentions ,

**DECIDE** de prendre acte des consommations effectives au 31 décembre 2022, telles que résumées dans le tableau ci-dessous

<b>Libellé programme</b>		Construction d'une ferme urbaine sur la parcelle des Arcades
<b>Date de création et de la dernière révision</b>		02/04/2019 05/04/2022
<b>Montant de l'AP votée y compris les ajustements (TTC)</b>		1 781 677,24
<b>Montant des dépenses annuelles dans la limite des crédits de paiement</b>	<b>Réalisé 2019</b>	21 359,69
	<b>Réalisé 2020</b>	172 994,70
	<b>Réalisé 2021</b>	1 576 660,73
	<b>Réalisé 2022</b>	10 662,12

**DECIDE** de clôturer l'AP/CP Construction d'une ferme urbaine.

11 - Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'un bâtiment sportif et l'aménagement d'équipements sportifs au stade Lapalus

**Rapporteur:** Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DECIDE** la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement proposée ci-dessus pour la construction d'un bâtiment sportif et l'aménagement d'équipements sportifs au stade Lapalus.

12 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Echanges Francophones

**Rapporteur:** Madame CALVANO

Après avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, 1 contre,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et tous les documents s'y rapportant avec l'association Echanges Francophones.

## POLE FAMILLES & EDUCATION

13 - Règlement de fonctionnement des conseils de crèches municipales

**Rapporteur:** Madame LECLERE

Après avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **APPROUVE** le règlement de fonctionnement des conseils de crèche municipales.

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 20:02